

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'octroi d'une prime aux adoptants d'animaux en refuge.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

« En 2019 et encore en septembre 2020 j'interpellais le Collège afin de lui demander d'octroyer une prime aux adoptants d'animaux en refuge. L'échevine du bien-être animal me répondait je cite, en sept 2020 : « Un peu plus de recul est nécessaire pour procéder à des adaptations pertinentes et bénéficier d'un bilan qualitatif digne de ce nom. Concernant spécifiquement Anderlecht, nous n'introduirons pas cette disposition en 2021. Nous souhaitons bénéficier de plus d'informations qualitatives sur l'expérience ucloise. Sur cette base, nous débattons de cette question en 2021 avec les sociétés de refuge »

Je rappelle que chaque année 60 000 chiens et chats sont recueillis par les refuges dans notre pays.

La commune de Lasnes, à l'instar de la commune d'Uccle a mis en place ce système de primes.

Nous sommes maintenant en 2022 et je viens donc aux nouvelles et j'aimerais connaître le fruit de vos discussions à ce sujet avec les sociétés de refuge.

D'avance merci pour votre réponse. »

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

« Nous avons effectivement réfléchi sur l'opportunité de mettre en place un système de prime pour l'adoption d'un animal en refuge.

J'ai personnellement commencé à échanger avec des refuges, avec la commune d'Uccle et des parlementaires pour avoir leur point de vue et les avis ne sont pas unanimes.

De tous ces entretiens, il ressort d'abord un constat principal : les réalités de Uccle ou celles de Lasnes ne sont pas les mêmes, la population, la superficie, la densité de population. Copier et coller une expérience n'a pas de sens ni de pertinence si elle n'est pas adaptée à notre commune. Quoiqu'il en soit, après ces différents échanges, nous avons décidé de ne pas mettre en place de primes à l'adoption pour les raisons suivantes :

Octroyer une prime pourrait avoir un risque majeur : faciliter les abandons dans le sens où moins on paye, plus « abandonner » peut devenir facile et susciter l'achat non-raisonné. Uccle a ainsi mis en place tout un dispositif veillant à parer à ces différents risques. Uccle peut le faire car la commune ne gère pas d'autres primes et avantages à ce jour. Ce qui n'est pas notre cas.

Pour rappel, nous gérons actuellement 3 types de procédures différentes, la prime à la stérilisation, la prime à l'identification et les chèques vétérinaire. Il est impossible pour nous de gérer une autre procédure qui serait encore plus lourde en termes de contrôle.

Par ailleurs et pour rappel, le coût d'achat d'un animal en refuge est déjà bien moindre que l'achat d'un animal dans une animalerie. Il est très difficile de comparer les coûts car cela dépend de différents facteurs la race et l'âge, mais une étude montre que le coût d'achat d'un chat en refuge est de l'ordre de 100 à 200 euros, comprenant les frais de vétérinaire, quand l'achat d'un chat en animalerie peut varier de 500 à plus de 1000 euros, résultats d'une étude paru dans Le Monde.

Nous avons par ailleurs souhaité mettre la priorité sur l'aide aux citoyens les plus fragiles et les aider à assurer les coûts liés à la sécurité et à la santé de leurs animaux domestiques. C'est en ce sens que nous souhaitons non seulement renforcer les primes mais aussi et surtout renforcer la rapidité de paiement de ces primes car nous savons que plus que l'achat de départ, c'est l'entretien et la prise en charge financière d'un animal domestique qui peut poser problèmes dans la durée tel que la nourriture, frais de soins.

Enfin, je voudrais rappeler que le collège souhaite mettre la priorité sur la sensibilisation des citoyens et citoyennes sur le bien-être animal par tous les moyens et c'est ce que nous faisons, la promotion du bien-être et de la santé animale avec les free-dog, l'agility, les primes, la promotion des initiatives citoyennes en matière de bien-être animal et le soutien aux refuges par l'octroi d'un subside annuel.

J'espère avoir répondu à votre question et vous remercie. »

F. CARLIER remercie pour les informations concernant les primes qui existent déjà. Concernant le raisonnement disant que Anderlecht est socialement plus défavorisée que Uccle, elle pense que l'octroi de prime empêcherait justement les dons d'animaux sous le manteau. Si cette prime était d'application, les animaux seraient identifiés et abandonnés moins facilement dans un fossé car pas signalé, non-pucé, etc. Elle regrette que la commune d'Anderlecht n'adopte pas ce système de prime.